



« Corruption et gouvernance: Impact et perspectives pour les femmes, les enfants et les jeunes »

32^e Réunion consultative pré-Sommet sur l'intégration du genre au sein des Etats membres de l'Union Africaine

20 – 21 juin 2018, Nouakchott, Mauritanie

RECOMMANDATIONS

Nous, participants de la 32^e session de la réunion du réseau de la Campagne « Le Genre: Mon Agenda » (GIMAC), qui s'est tenue à Nouakchott en Mauritanie du 20 au 21 juin 2018 sur le thème « **Corruption et gouvernance: Impact et perspectives pour les femmes, les enfants et les jeunes** », reconnaissons notre diversité et nos objectifs communs en matière de promotion de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes et filles africaines.

SALUONS la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine de dédier l'année 2018 à la lutte contre la corruption pour bâtir une Afrique dont le développement est axé sur les populations et qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes, des jeunes et des enfants.

REMERCIONS la Commission de l'Union Africaine pour le maintien du Bureau de l'Envoyée Spéciale du Président de la CUA sur les Femmes, la Paix et la Sécurité; et nous sommes reconnaissants de l'appui apporté à ce bureau en termes de ressources nécessaires.

SALUONS l'engagement renouvelé du Président de la Commission de l'Union Africaine, S.E. Monsieur Moussa Faki Mahamat, en faveur de l'égalité des sexes en Afrique et pour son appui conséquent à la Direction de la Femme, du Genre et du Développement (DFGD), en particulier pour garantir que le Groupe de haut niveau sur l'égalité des sexes continue de travailler pour la prise en compte des

préoccupations des femmes africaines dans la mise en œuvre globale de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (ODD).

PRENONS ACTE des réformes entreprises par l'Union Africaine sous la direction de S.E. Paul Kagame, et sommes conscients de l'impact de ces réformes sur la promotion de la mise en œuvre efficiente et effective de programmes et projets qui auront des retombées sur les citoyens africains, en particulier les femmes et les jeunes.

APPRECIATIONS la décision du Conseil consultatif de l'Union Africaine sur la corruption (CCUAC) de collaborer avec le GIMAC dans le cadre de la recherche de haut niveau sur l'intégration du genre dans les législations nationales sur la lutte contre la corruption.

RECONNAISSONS la contribution du Bureau de l'Envoyée Spéciale sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, qui a permis de mettre exergue les expériences vécues par les femmes en temps de guerre à travers des visites de solidarité et de promouvoir leur participation dans la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit.

RECONNAISSONS l'engagement de plus en plus soutenu en faveur de l'éradication du mariage des enfants et en faveur de l'appui prioritaire aux efforts continentaux pour l'éducation des filles et l'accroissement des ressources dédiées à la réalisation des droits socioéconomiques des filles.

SOMMES CONSCIENTS de la pression croissante sur les jeunes, qui sont encouragés à s'engager, à affirmer leur leadership dans la participation et à maximiser les possibilités économiques limitées, dans un contexte où les problèmes politiques et économiques ayant des effets néfastes, particulièrement sur les jeunes femmes et les jeunes vivant avec un handicap, deviennent de plus en plus urgents à résoudre.

SOMMES MOTIVES par le fait que des mesures urgentes doivent être prises pour investir et accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en particulier en ce qui concerne les volets sur les femmes en Afrique.

Nous encourageons les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à:

- I. ***Reconnaître*** et formaliser le rôle du GIMAC en tant qu'acteur majeur de la mise en œuvre des programmes et initiatives GEWE (Egalité entre les sexes et Autonomisation des Femmes), inscrits dans l'Agenda 2063.
- II. ***Impliquer*** les institutions judiciaires dans la création de mécanismes visant l'élimination de toutes les formes de corruption et l'accélération de la mise en œuvre de stratégies de résolution des cas de violence sexuelle et basée sur genre, y compris l'utilisation de la criminalistique dans la prise en charge des traumatismes après incident.
- III. ***Mettre en place*** des mesures qui reconnaissent la contribution spéciale du secteur créatif dans l'économie; et prendre en compte l'intégration des professionnels de la création dans les initiatives élargies de développement et les campagnes de lutte contre la corruption au niveau infranational, national et régional.
- IV. ***Adopter*** des politiques et mesures qui accordent la priorité à la promotion de la responsabilité nationale et locale sensible au genre en matière de redistribution et réduction des soins et travaux non rémunérés et d'élimination de toutes formes de corruption dans la fourniture des services publics essentiels.
- V. ***Accorder la priorité*** à la nationalisation effective et à la mise en œuvre du Protocole de Maputo dans les secteurs où il est ignoré, et lever les réserves concernant ses articles 10 et 14, 2, C pour privilégier les investissements financiers et en ressources humaines à l'échelle nationale en vue d'assurer l'accès universel à des services de santé reproductive adaptés aux jeunes et promouvant la sécurité des femmes à tous les niveaux.
- VI. ***Adopter*** les cadres émergents sur la gouvernance foncière favorable à l'élimination de la corruption et à l'accès, l'acquisition et la possession de terres

par les femmes; et promouvoir des politiques favorables à la prise en compte des femmes – notamment les femmes rurales – dans les instruments juridiques et l'allocation des ressources.

- VII. **Envisager** la mise en place d'un groupe de haut niveau pour mener des recherches et produire un rapport à soumettre au Sommet de l'Union Africaine de janvier 2019 sur les causes et l'atténuation de la migration forcée et de la vulnérabilité des jeunes et des femmes à la traite d'êtres humains pratiquée par les syndicats du crime organisé transnational.
- VIII. **Renforcer** les mécanismes de responsabilité afin qu'ils aient les moyens de demander des comptes aux multinationales en ce qui concerne le paiement de leur juste part d'impôts et le respect des droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, dans leurs activités, conformément aux instruments régionaux et internationaux.
- IX. **Mettre en œuvre** les recommandations du Groupe de haut niveau présidé par Thabo Mbeki qui travaille sur la limitation des flux financiers illicites existants et sur leur lien avec la corruption et l'affaiblissement des institutions étatiques.
- X. **Impliquer** le bureau du Commissaire de l'Union Africaine chargé des Affaires politiques dans la promotion de la responsabilité des pays en matière de suppression des barrières à la participation politique des femmes à travers la mise en place de processus politiques et électoraux sensibles au genre.

Fait à Nouakchott, ce 21 juin 2018.